

**Le site PrixDeOuf.be, fermé pour l'instant, est mis en doute par ses enchérisseurs**

**JEU D'ENCHÈRES** Le 12 novembre 2010, le site PrixDeOuf.be ouvrait ses portes virtuelles aux adeptes de produits tendance, animés par un certain esprit parieur. "On proposait à la base la possibilité aux internautes d'acheter des articles (iPhone, consoles Wii, GPS, écrans plats,...) à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le commerce", nous rappelle le gérant, Frédéric Claeys.

Comment ? Le principe de fonctionnement était simple : les joueurs achetaient des crédits pour enchérir sur un produit. Une fois le temps imparti à l'enchère écoulé, pour une somme x, le joueur remportait le gros lot.

Seulement voilà, le 20 mars, le site ferme. Quelques jours plus tôt, des adeptes – et gagnants – de PrixdeOuf.be s'étonnaient de ne pas avoir encore reçu leur dû.

Parmi eux, Bernard Vande Ponsele. "J'attends toujours mon iPhone et ma Wii. J'ai contacté la société qui m'a finalement répondu qu'ils avaient des problèmes de livraison et de piratage informatique." De plus, "PrixdeOuf.be serait couvert par ses conditions qui stipulent qu'ils bénéficient d'un délai de 90 jours pour livrer les lots".

Olivier, lui, a eu un peu plus de chance que son comparse joueur. Après avoir contacté à plusieurs reprises les responsables de PrixdeOuf.be, il a récupéré un de ses cadeaux, soit une Xbox, un mois plus tard, pour laquelle il avait déboursé quelque 70 €. "J'aimerais simplement recevoir l'iPod Touch que j'ai gagné aux enchères. Par principe. J'ai gagné, et sans tricher. On nous offre d'être remboursés de nos crédits et somme déboursée, mais je souhaite juste mon lot."

Là où l'affaire se complique, c'est quand la Commission des jeux de hasard est consultée, après question posée par une députée, Kattrin Jadin, quant à la légalité du site (www.kawizz.be étant également visé). La réponse apportée stipulait que PrixdeOuf.be rentrait bien dans la catégorie Jeux de hasard et devrait, de par ce fait, présenter une licence pour pouvoir continuer ses activités.

Mais le site ayant cessé de fonctionner avant que son illégalité n'ait été reconnue par la Commission, aucune suite n'a été donnée au dossier. Néanmoins, nous signale-t-on à la Commission, "si des plaignants se présentent à nous, un P-V sera dressé". Mais pour l'instant, PrixdeOuf.be, qui a été piraté, prévoit de rouvrir ses enchères le 18 mai.

Charlotte Vanbever

Le site n'a pas livré certains de ses enchérisseurs. La raison principale : PrixdeOuf.be aurait été victime de joueurs pirates. SHUTTERSTOCK